



C O N S E I L D E S R E C T E U R S

COMMUNIQUE DE PRESSE
DU CONSEIL DES RECTEURS FRANCOPHONES (Cref)

24 septembre 2004

En cette rentrée académique 2004-2005, la situation dans l'enseignement supérieur est difficile. Ce niveau d'enseignement a, ces dernières années, été l'objet d'une politique d'austérité sévère.

En ce qui concerne l'université, son financement a subi une érosion permanente. Si l'on considère l'évolution de 1991 à 2003 du financement par étudiant dans les divers secteurs de l'enseignement, la subvention par élève a diminué, durant cette période de 24,8 % à l'université, de 13,8 % dans le supérieur non universitaire, de 6,1 % dans le secondaire et a augmenté de 17,4 % dans le fondamental.

S'il est exact d'affirmer que le décret « Bologne » prévoit un accroissement (à l'horizon 2010) de 4 % de la subvention des universités, il faut ajouter que ce refinancement modeste servira à peine à rencontrer les nouvelles charges salariales engendrées par la mise en œuvre du décret du 22 octobre 2003 portant modification des statuts des personnels administratif, technique et ouvrier des universités.

Depuis 1998, les universités sont soumises aux règles d'une enveloppe fixe répartie entre les institutions universitaires au prorata d'étudiants finançables de chacune d'entre elles. Tout gain de l'une se fait donc au détriment des autres, même si ces dernières ne perdent pas d'étudiants. De 1997 à 2003, la population étudiante a augmenté de plus de 6 % sans un quelconque accroissement de l'enveloppe consacrée aux universités.

Un refinancement est nécessaire si nous voulons que, dans les années qui viennent, notre enseignement universitaire demeure l'un des meilleurs à l'échelle internationale.

Sans nier que les hautes écoles avec lesquelles les universités entretiennent dans le cadre des trois Académies des relations de partenariat, sont confrontées à des difficultés du même ordre, il semble utile de rappeler qu'elles ont connu depuis 2000 un réinvestissement de 560,7 millions étalés sur trois ans.

Le moment est donc venu pour les universités de voir leurs besoins pris en compte. En effet, il ne suffit pas d'adopter des mesures décrétales pour construire les

universités européennes de demain, encore faut-il leur en donner les moyens pour qu'elles puissent poursuivre leurs missions d'enseignement, de recherche et de service à la communauté.

Dans la mesure où l'enseignement supérieur et la recherche contribuent à la croissance économique, un sursaut est attendu en ces matières de la part de la Communauté française si on veut atteindre l'objectif européen des 3 % du PIB consacrés à la recherche et au développement.

En conclusion, les universités soutiennent la demande des hautes écoles tout en insistant sur la nécessité d'un refinancement de l'ensemble de l'enseignement supérieur qui tient compte des spécificités, notamment des besoins liés au développement de la recherche au sein des universités.